

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_83-DE
Reçu le 22/10/2025
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 03

Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/83. Attribution de subventions complémentaires aux associations

Rapporteur Oumel ALLÈGRE

Madame le Rapporteur rappelle la délibération n°2025/27 du Conseil Municipal du 25 mars 2025 décidant de l'attribution de subventions aux associations.

Elle informe que 2 nouvelles associations présentes sur la Commune, l'USMB et le Futsal, ont sollicité une subvention de fonctionnement.

L'Union Sportive Marsac Basket - USMB prévoit :

- la mise en place d'une équipe mini basket, U15 féminin séniors féminines et sénior masculin, avec des niveaux différents en fonction du nombre de pratiquants,
- la participation en compétition et tournois 3x3 avec l'objectif dans les 3 ans de participer aux compétitions départementales et interdépartementales Dordogne/Corrèze,
- l'implication des jeunes dans la vie du club (table de marque, arbitrage, tenue du chronomètre) pour développer leur engagement et favoriser la citoyenneté.

Le Futsal Club de Marsac-sur-l'Isle prévoit :

- une équipe sénior en compétition officielle au niveau départemental et régional,
- la mise en place d'une école de futsal pour les enfants dès 6 ans,
- l'organisation d'évènements sportifs et festifs sur la Commune.

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention de fonctionnement de 600 euros permettant à ces nouvelles associations de faire face aux diverses dépenses.

AR Prefecture

024-212403564-20251014-CELI-EBD025-83-DE
Reçu le 22/10/2025
Publié le 22/10/2025

Par ailleurs, Madame le Rapporteur expose que la Commune a bénéficié à plusieurs reprises des services de l'association des Lieutenants de Louveterie laquelle a récemment sollicité une aide pour son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **ATTRIBUER les subventions suivantes :**
 - **600 € à l'association USBM,**
 - **600 € au Futsal Club de Marsac-sur-l'Isle,**
 - **350 € à l'association des Lieutenants de Louveterie,**
- **CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de l'attribution de ces subventions.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD,
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr